



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 63605

Texte de la question

M Jacques Rimbault attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la situation des centres d'information et d'orientation. L'organisation syndicale du SGEN-CFDT, représentative des personnels conseillers d'orientation psychologues de l'academie d'Orleans-Tours, s'en inquiete. Compte tenu de ce que le rapport actuel entre le nombre de postes de conseillers d'orientation psychologues et le nombre de postes d'enseignants du second degre est de 1 p 100, le budget 1993 aurait du prevoir la creation de 50 postes de conseillers pour les 5 000 postes d'enseignants crees dans le secondaire. Les centres d'information et d'orientation ne beneficent d'aucun moyen supplementaire alors que les effectifs des lycees augmentent. D'ou une charge de travail qui se chiffre par un suivi pour chaque conseiller d'une moyenne de 1 500 eleves. La reconnaissance du role precieux des conseillers d'orientation psychologues aupres des jeunes et de leurs familles qui sollicitent de plus en plus l'ecoute et l'aide de professionnels qualifies doit se traduire dans le budget 1993. Aussi, il lui demande de reconsiderer le projet en tenant compte des besoins urgents en matiere de creation de postes de conseillers d'orientation psychologue.

Texte de la réponse

Reponse. - Les conseillers d'orientation psychologues ont eu en charge, en moyenne, 1 175 eleves du second degre au cours de l'annee 1991-1992. La loi de finances 1992 a comporte une dotation permettant la creation de vingt emplois de conseillers d'orientation psychologues. Un de ces emplois a ete attribue a l'academie d'Orleans - Tours dont le taux de charge etait de 1 202 eleves a la rentree 1991, le maximum national s'eleuant a 1 387 eleves. Dans le projet de loi de finances 1993, la priorite a ete donnee aux emplois d'enseignants destines a faire face a l'augmentation des effectifs en college et a favoriser la mise en oeuvre de la renovation pedagogique des lycees. Afin de permettre aux conseillers d'orientation psychologues d'assurer les nouvelles missions qui leur sont devolues et compte tenu de l'augmentation des effectifs du second degre a la rentree 1992, la creation d'un certain nombre d'emplois de conseillers d'orientation psychologues sera demandee lors des travaux preparatoires a la loi de finances pour 1994.

Données clés

Auteur : [M. Rimbault Jacques](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63605

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1992, page 4959